

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article90>



Le "Premier Comité" de l'ONU réuni à New York fait
resurgir un espoir .

La France va-t-elle soutenir la création d'un Comité spécial de l'ONU pour le désarmement et la non-prolifération



nucléaires ?

Date de mise en ligne : mardi 4 octobre 2005

Correspondance - France - Présidence de la République -

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

M. le président de la République

Palais de l'Elysée

Copies à :

M. le premier ministre

Hôtel Matignon

M. le ministre des Affaires Etrangères

Quai d'Orsay

Par FAX

Saintes, le 4 octobre 2005

Monsieur le Président,

Nous apprenons que le Premier Comité de l'ONU devrait être saisi **jeudi 6 octobre** d'une résolution émanant entre autres du Canada, du Mexique et de la Malaisie, et demandant la création, au sein de la Conférence du Désarmement de Genève, d'un comité spécial chargé de se réunir fréquemment pour avancer dans quatre domaines : désarmement nucléaire, traité de prévention de la militarisation de l'espace, traité "Cut off" d'isolement des matériaux fissiles, « garanties négatives ». La création d'un tel comité "ad hoc" permettrait de débloquent la situation à la Conférence du Désarmement de Genève et constituerait un pas considérable en direction du désarmement nucléaire. Il n'est pas admissible en effet que la règle de l'unanimité permette à un seul pays d'empêcher tout progrès en ce sens, renforçant par là même les risques de prolifération nucléaire étatique et terroriste.

Si nos informations sont exactes, cette résolution, une fois adoptée, devrait être soumise à l'Assemblée Générale de l'ONU avant la fin du mois. C'est pourquoi nous vous demandons instamment, comme à Monsieur le premier ministre et Monsieur le ministre des Affaires Etrangères, **que la France apporte dès à présent son soutien à cette résolution qu'elle pourrait cosigner**, puis la vote lorsqu'elle viendra devant l'Assemblée Générale. Ne pas faire ce geste signifierait que la France s'aligne sur la stratégie de "guerres préventives" des Etats-Unis, qui pourrait conduire à une catastrophe.

De nombreuses associations françaises se réuniront samedi 8 octobre à l'Assemblée Nationale pour une journée de réflexion consacrée à "la France face aux armes nucléaires". Nous attirons leur attention sur cette question de la plus haute importance et espérons pouvoir constater avec elles que la France aura su faire le choix de la raison.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour l'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire (ACDN)
Jean-Marie Matagne, président

Post-scriptum :

La création du "Comité ad hoc" cité dans cette lettre répondrait au voeu exprimé par le maire d'Hiroshima, M. Akiba, dans sa déclaration du 6 août 2005. Elle permettrait de revenir sur l'échec de la 7e Conférence de révision du TNP en mai 2005, et sur l'absence de toute référence au désarmement nucléaire dans le "Document final" du "Sommet du millénaire + 5" qui s'est tenu à New York à la mi-septembre.

La pression de la société civile doit d'autant moins se relâcher qu'un nombre sans cesse croissant d'Etats non nucléaires décide de passer outre le veto de tel ou tel Etat nucléaire qui bloque tout progrès vers l'élimination de la menace nucléaire.

A l'appel du réseau mondial "Abolition 2000", ACDN invite toutes les associations et tous les citoyens conscients de la gravité de l'enjeu à écrire ou faxer une lettre aux plus hautes autorités françaises :

Président de la République FAX : 01 47 42 24 65

Premier ministre : FAX : 01 45 44 15 72

Ministre des Affaires Etrangères : FAX : 01 45 51 60 12

Merci de nous en informer.

ACDN -

31, Rue du Cormier - 17100 - SAINTES

Tel : 06 73 50 76 61

Fax : 05 46 74 08 60

acdn.france@wanadoo.fr

<http://www.acdn.net>